

DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER VAUCLAIRE

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7-5 et D.6143-33 à D.6143-35,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Délégation permanente est donnée à :

- Madame Evelyne AUGIER-CLERY, Directrice Adjointe
- Madame Isabelle BONNEAU, Pharmacien Chef
- Monsieur Fabrice BOUNISSOU, Technicien supérieur Hospitalier
- Monsieur Laurent BOURGES, Ingénieur
- Monsieur Patrick DESMOULIN, Directeur Adjoint
- Monsieur Vincent DUPUY, Faisant Fonction de Directeur de la MAS
- Madame Carine EXPOSITO, Attachée d'Administration Hospitalière
- Monsieur Vincent GENOT, Ingénieur Système d'Information
- Madame Florence HEGUY, Attachée d'Administration Hospitalière
- Madame Anouk PERRARD, Faisant Fonction de Directrice Adjointe
- Monsieur Didier SEBBAR, Faisant Fonction de Directeur Adjoint
- Monsieur Pascal ROUZEAU, Technicien Hospitalier

pour la signature de certification du service fait et corrections éventuelles des erreurs matérielles de toutes les factures mises en liquidation.

ARTICLE 2 :

La présente décision annule et remplace les précédentes décisions.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera affichée dans l'établissement et fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration, d'une notification à Monsieur le Receveur et aux intéressés. La décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Fait à MONTPON, le 4 novembre 2020

La Directrice,

Sylvaine CELERIER

